MAIRIE DE PARIS

Direction Générale des Services

P.V. N°07 XV 2019

CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT

LUNDI 25 NOVEMBRE 2019

- Transcription des débats -

Sont présent(e)s :

Mesdames et Messieurs : Philippe GOUJON, Louis BAPTISTE, Jean-Marc BOULENGER de HAUTECLOCQUE, Sylvie CEYRAC, Louise-Agathe CHARPENTIER, Daniel-Georges COURTOIS, François-David CRAVENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Marie-Caroline DOUCERÉ, Caroline DUC, Marc ESCLAPEZ, Louisa FERHAT, Maud GATEL, Gérard GAYET, Valérie GIOVANNUCCI, Jean-Manuel HUE, Noémie KERMABON, Jean-François LAMOUR, Franck LEFEVRE, Isabelle LESENS, Jérôme LORIAU, Jean-François LOZIN, Françoise MALASSIS, Hubert MARTINEZ, Jean-Baptiste MENGUY, Jean-Yves PINET, Laurent RACAPÉ, Olivier RIGAUD, Alphée ROCHE-NOËL, Chantal ROLGEN, Isabelle ROY, Nicole SCHNEIDER, Florian SITBON, Marie TOUBIANA, Anne-Claire TYSSANDIER et Yann WEHRLING.

Sont absent(e)s et excusé(e)s :

Mesdames et Messieurs : Pascale BLADIER-CHASSAIGNE donne pouvoir à Marie-Caroline DOUCERÉ, Pierre CHARON donne pouvoir à Daniel-Georges COURTOIS, Elisabeth de FRESQUET donne pouvoir à Maud GATEL , Agnès

EVREN donne pouvoir à Franck LEFEVRE, Anne HIDALGO donne pouvoir à Florian SITBON, Ariane LAVERDANT donne pouvoir à Jean-Manuel HUE, Audrey LEVAVASSEUR donne pouvoir à Sylvie CEYRAC, Jean-Philippe PIERRE donne pouvoir à Jean-Yves PINET, Anne TACHENE donne pouvoir à Caroline DUC, Dominique VERSINI donne pouvoir à Isabelle ROY.

Sont Absent(e)s : Anne-Charlotte BUFFETEAU, Claude DARGENT, Jean-Raymond DELMAS, Françoise DOROCQ, Alain FARADJI, Fabrice ORLANDI, Laurence PATRICE et Bertrand VASNIER.

La séance est ouverte.

1. **Désignation des secrétaires de séance**

Monsieur le Maire : Chers collègues, merci de bien vouloir regagner vos places pour que nous commencions notre séance du Conseil, avec comme secrétaires de séance Madame Noémie KERMABON et Monsieur Florian SITBON. Merci.

2. **Adoption du Procès-Verbal du Conseil d'arrondissement du lundi 28 octobre 2019**

Monsieur le Maire : Concernant l'adoption du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 28 octobre, y a-t-il des observations ou des oppositions ? Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : À la fin du procès-verbal, il n'est pas noté de manière très explicite tout ce qui s'est passé avec l'interruption de Madame ROY, qui a dû demander plusieurs fois la parole pour poursuivre. Nous aimerions donc que cela puisse être corrigé. Il est écrit : « Madame ROY est interrompue ». Nous pourrions récrire : « Madame ROY est interrompue par Monsieur le Maire. Elle demandait la parole plusieurs fois pour donner une explication de vote de son groupe». Nous avons en effet été un peu heurtés par cette fin de Conseil.

Monsieur le Maire : Je précise qu'elle avait largement dépassé son temps de parole.

Intervention hors micro.

Nous ajouterons donc cela. Je ferai respecter rigoureusement le temps de parole dès cette séance, comme cela est le cas au Conseil de Paris, puisque vous insistez à ce sujet.

Intervention hors micro.

C'est très bien de rappeler le règlement. Vous avez raison. Pendant ces six années, j'ai souhaité que chacun puisse s'exprimer facilement, reprendre la parole plusieurs fois, parler sans limitation de temps de parole. Cela se faisait de façon naturelle. Il s'agit du débat démocratique. Or vous souhaitez jouer ce jeu-là, avec une application très rigoureuse du règlement. Il s'agit de la fin de mandature, donc cela ne jouera plus que pour une ou deux séances du Conseil. Mais nous le ferons.

Sous ces réserves, nous adoptons le procès-verbal. Nous ajouterons une phrase.

Le procès-verbal de la séance du 28 octobre est adopté à l'unanimité.

3. **Communication sur l'ensemble des travaux programmés pour 2020 pour chacune des deux enveloppes (espace public-équipements de proximité) des Investissements d'Intérêt Local du 15ème arrondissement**

Monsieur le Maire : Nous passons à la communication relative aux travaux programmés pour 2020 pour les enveloppes des investissements d'intérêt local du 15ème arrondissement. La parole est à Monsieur LAMOUR.

Monsieur LAMOUR : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, à cette période de l'année, nous évoquons la ventilation des investissements d'intérêt local. Je rappelle qu'ils seront adoptés lors de la prochaine séance du Conseil de Paris en décembre. Ces investissements d'intérêt local se répartissent en deux domaines : l'espace public (voirie secondaire, espaces verts) et les équipements de proximité (Mairie d'arrondissement, Maison des associations, écoles maternelles et primaires, crèches, conservatoires, bibliothèques, équipements sportifs). Ces travaux excluent ceux relatifs aux piscines, qui sont extrêmement coûteux, aux ravalements, aux installations thermiques, à la mise en accessibilité, ainsi qu'aux événements imprévisibles - ce que nous pouvons comprendre.

Je rappelle les enveloppes octroyées pour 2020 à la Mairie centrale, grâce aux négociations de Monsieur le Maire : 1 035 525 euros concernant l'espace public ; 2 536 594 euros concernant les équipements de proximité.

Dans la partie espace public, concernant les espaces verts, trois opérations sont retenues, avec des enveloppes importantes : Sarrabezolles (130 000 euros), Clos-Feuquières (200 000 euros) et le square Nicole-de-Hauteclocque (60 000 euros), ce qui fait un total de 390 000 euros.

Concernant la voirie secondaire, la liste est assez longue : Convention-Dantzig, Abbé Roger Derry, le trottoir de la rue Croix Nivert (angle Javel-Abbé Groult), le trottoir de l'avenue de la Porte de la Plaine, le trottoir de la rue Pétel, le trottoir de la rue Thiboumery, la partie paire du trottoir de la rue de Vaugirard (Cadix-Victor, au sud), le trottoir de la rue de la Convention (Lacordaire-Lourmel).

Il s'agit d'une boîte de nuit, Monsieur le Maire, et non d'un Conseil d'arrondissement.

Monsieur le Maire : Il s'agit d'une boule à facettes, pour notre dernière séance. Cela se transformera en piste de danse.

Monsieur LAMOUR : C'est Noël. Il ne manque plus que le sapin. Merci de cette animation. Chantez-vous quelque chose ?

Je poursuis. Concernant les équipements de proximité, douze opérations ont été retenues pour la DASCO. S'agissant de la première, je parle sous le contrôle de notre adjointe en charge des affaires scolaires, Madame Chantal ROLGEN. Il était prévu l'installation d'une cour oasis, nouvelle formule, non consommatrice de bitume, à Émeriau, pour une enveloppe de 200 000 euros. Or, de mémoire, il est question de déplacer les travaux en cours d'Émeriau vers Lacordaire, compte tenu du mauvais état de sa cour. Nous vous proposons de voter les investissements en l'état. Comme Monsieur le Maire peut déplacer le financement d'un projet à un autre tout en restant dans l'enveloppe, cela se fera sans problème, d'autant plus que les travaux ont commencé. Les onze autres opérations concernent : Blomet, Corbon, Alleray, Fédération, Saïda, Jongkind, 34 rue Olivier de Serres, Émile Zola, Mademoiselle et Dombasle. Les montants sont compris entre 150 000 et 30 000 euros.

Trois opérations concernent la culture : deux opérations s'agissant de la bibliothèque Andrée Chedid (145 000 euros) ; une opération s'agissant de la médiathèque Marguerite Yourcenar (40 000 euros).

Concernant la DFPE, il s'agit d'une enveloppe globale de 380 000 euros pour les crèches Émeriau, Falguière et Morillons.

Concernant le sport, il s'agit d'une enveloppe assez importante également de 574 594 euros pour le centre Rigoulot, le centre Mourlon et du gymnase Keller.

Concernant la Mairie, il s'agit de travaux de mise en sécurité de 125 000 euros, d'une opération de 125 000 euros pour répondre au schéma fonctionnel immobilier, d'une opération de 50 000 euros au RIF-RIL. Il s'agit de sujets très techniques, qui correspondent au fonctionnement de la Mairie.

S'agissant de la mise en place des budgets participatifs, le montant de chaque arrondissement a été calculé en application de la charte relative à ces budgets. L'abondement de la Mairie centrale est de 2 euros pour 1 euro.

Le montant de notre budget s'établira l'année prochaine à environ 5,9 millions d'euros, comme cette année.

Je ne vais pas vous lire la liste des seize projets lauréats. Ils figurent, pour les conseillers d'arrondissements, dans les dossiers de présentation du Conseil. Celles et ceux qui nous voient ou nous écoutent en direct peuvent les trouver sur l'excellent site de la Mairie du 15ème. Les réunions publiques des conseils de quartier qui se déroulent actuellement présentent systématiquement les projets localisés, ceux qui sont votés dans le cadre du budget participatif, mais également les projets municipaux, concernant tout Paris, qui seront mis en œuvre dans notre arrondissement.

Compte tenu de la fin de l'actuelle mandature et du début d'une nouvelle, il n'existera pas de budget participatif.

Monsieur le Maire, chers collègues, pour votre complète information, j'ajoute qu'à l'issue de la conférence de programmation d'équipement, qui s'est tenue le 8 novembre dernier, la Mairie de Paris a attribué deux opérations au titre des AP1, à savoir 300 000 euros pour le square des Périchaux et 182 000 euros pour le centre sportif Suzanne Lenglen, et trois opérations au titre des AP2 pour un montant global de 200 000 euros, à savoir deux opérations pour l'action culturelle portant sur la sécurité à Gutenberg et Yourcenar et une opération relative à la DJS concernant le centre Burgard pour 150 000 euros.

Monsieur le Maire, chers collègues, cette liste à la Prévert démontre que vous avez eu un dialogue plutôt constructif avec la Mairie centrale pour établir ces investissements locaux. Nous n'en avons évidemment jamais assez, mais je pense que dans le cas d'un budget contraint en permanence, vous avez su préserver les intérêts du 15ème et faire en sorte que les travaux nécessaires puissent être menés à bien pour le budget 2020. Merci, chers collègues.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur le Rapporteur, pour cet exposé exhaustif qui retrace bien l'état des discussions que nous avons eues avec la Mairie centrale, dans un dialogue et une concertation utile qui nous ont amenés – même si cela n'est jamais assez – à préserver l'essentiel et aller vers les projets que nous souhaitions. Y a-t-il des interventions ? Il s'agit d'une communication qui n'appelle pas de vote. Il n'y a pas de demande d'intervention. Merci pour cette communication.

4. Communication sur l'activité des Conseils de Quartier

Monsieur le Maire : Nous passons maintenant au projet de délibération n° 4, à savoir une communication sur l'activité des conseils de quartier.

Je me suis engagé en début de mandature à vous rendre compte, à termes réguliers, de l'activité des différentes instances de démocratie locale mises en place dans l'arrondissement. Le dialogue avec les habitants du 15ème constitue la pierre angulaire de la gouvernance démocratique qui a été instituée en 2008 et renouvelée en 2014 à travers des outils de concertation très variés. Il s'agit des commissions extra-municipales, des commissions d'attribution de logements sociaux, des places en crèche, des dérogations scolaires, des conseils des parents dans les crèches, des conseils de la jeunesse, des conseils des résidents extra-communautaires, des conseils des gardiens d'immeuble. Il s'agit aussi des états généraux de la jeunesse, des états généraux de l'innovation, des états généraux de la santé, du grand débat du 15ème, des cafés travaux, des comptes rendus de mandat et des dizaines de réunions de concertation sur tous les sujets locaux, sans oublier le CICA qui constitue un lieu de débat très fructueux entre les nombreuses associations du 15ème et la Municipalité. Je rappelle que le CICA se tiendra mardi 17 décembre à 19 h sur le thème de la jeunesse. Je parle sous le contrôle de mon adjoint à la jeunesse, Laurent RACAPÉ, qui est prêt pour cette séance – et cela me rassure.

Je vais livrer quelques commentaires. Vous avez tous été destinataires, assez récemment, de la communication, transmise par ODS et remise sur table en début de séance, sur le bilan de l'activité des conseils de quartier depuis le début de la mandature. Comme dans plusieurs mairies d'arrondissement, la présidence des conseils de quartier a été confiée dans un premier temps à cinq adjoints. Il s'agit de mieux relayer les préoccupations de nos concitoyens, qui ont plus de chance d'être entendus.

Je rappelle que la charte de fonctionnement des conseils de quartier a été modifiée en mai 2008 et en 2011, en introduisant de nouvelles dispositions, comme la parité hommes-femmes, plus compliquée à mettre en place avec le tirage au sort, mais qui s'impose, et le remplacement éventuel de conseillers en cours de mandat. La seconde modification portait sur l'obligation de remplacer automatiquement les conseillers après trois absences consécutives non excusées.

Lors de cette mandature, deux nouvelles modifications ont été introduites. En octobre 2014, il s'agissait de la création d'un vice-président élu par les membres titulaires de chaque conseil issu du collège des habitants, avancée qui répondait au souci d'équilibrer démocratie représentative et démocratie participative, comme de renforcer le rôle des conseils de quartier dans notre vie locale. Mais l'innovation majeure a été adoptée lors de la réunion du Conseil du 29 octobre 2018, avec une nouvelle charte des conseils de quartier accordant une place plus importante aux représentants des habitants, puisque les vice-présidents élus par

les conseils de quartier sont devenus eux-mêmes présidents, avec entre autres comme charge de présider les réunions de ces conseils. Pour permettre à davantage d'habitants d'y être associés, les conseils de quartier ont été renouvelés une première fois le 1er juillet 2014, puis le 3 octobre 2017.

Les conseils de quartier auront bien sûr besoin d'évoluer. Leur organisation remonte aux lois de décentralisation de 2002. Je voudrais m'attarder un instant sur quelques pistes de réflexion, dont il sera nécessaire de débattre collectivement l'an prochain, afin d'améliorer leur fonctionnement. Ils devraient à mon sens disposer d'une plus grande capacité financière, en investissement et en fonctionnement, d'autant plus compte tenu de la concurrence que constitue désormais le budget participatif, très bel outil d'animation locale. La somme de 8 000 euros par an est trop faible pour aménager l'espace public d'un quartier, même si j'ai souhaité abonder, autant que nécessaire, les projets soumis par les conseils afin de permettre leur réalisation. En fonctionnement aussi, le budget de 3 300 euros est trop juste pour animer un territoire et soutenir les acteurs associatifs. Je rappelle que nos dix conseils de quartier représentent chacun environ 25 000 habitants. Un seul conseil de quartier représente parfois plus d'habitants qu'un arrondissement entier à Paris. Cela est donc assez juste.

Les publics des conseils de quartier et la fréquentation constituent également un vrai sujet. Comment toucher plus de citoyens dans un arrondissement aussi vaste que le 15ème ? Les réunions dans les écoles de 19 h à 21 h ne sont pas adaptées à tous. Malgré l'enregistrement vidéo des réunions que nous assurons depuis douze ans, mobilisant des ressources humaines et financières significatives - ce que seul le 15ème à Paris consent, permettant à chacun de consulter les images –, nous devrons sans doute aller plus loin, via peut-être des applications dédiées, comme nous l'avions fait lors du grand débat du 15ème au printemps dernier, avec un certain succès, ce qui imposera des financements puisque cela coûte cher. Nous devrons aussi réfléchir aux moyens d'associer plus encore les forces vives de l'arrondissement, les corps intermédiaires, les étudiants, les jeunes actifs, les entreprises, etc. L'articulation entre les conseils de quartier, le CICA et le budget participatif est également une piste à explorer sérieusement.

Malgré ces quelques fragilités, nous avons fait collectivement tous nos efforts dans cette situation. Nous avons tenu à maintenir cette organisation, ce qui n'est pas le cas dans tous les arrondissements, de réunions publiques chaque trimestre, imposées par la loi, à renouveler les conseils à leur terme et à les associer au mieux à la promotion de la vie locale, dans maints domaines. L'essence même des conseils de quartier est en effet d'ouvrir le débat sur tous les sujets locaux, quel que soit leur nature, dans le cadre des réunions trimestrielles

généralistes comme dans celui des réunions thématiques - dont un certain nombre ont eu lieu.

Depuis le début de la mandature, plus de cent cinquante réunions publiques se sont tenues, rassemblant à chaque fois entre trente et deux cents participants. Il s'agissait de réunions sur des sujets nombreux et variés : la propreté, les projets soumis au budget participatif, les travaux de voirie, les questions de sécurité, l'aménagement de nouveaux espaces verts, la réalisation de la ZAC Boucicaut et du nouveau quartier Montparnasse, la révision du plan local d'urbanisme, l'aménagement des berges de la Seine, l'aménagement de la petite ceinture ferroviaire, etc.

Au-delà de leur rôle d'instance et de concertation, les conseils de quartier disposent aussi de capacités budgétaires. Depuis 2008, plus d'un million d'euros de crédits d'investissement ont permis d'améliorer le cadre de vie et le confort des usagers. Il s'agit d'aires de jeux pour les enfants dans les espaces verts, de travaux aux carrefours dangereux, du réaménagement de l'allée aux Cygnes, de l'ouverture d'un jardin partagé, de la plantation d'arbres, de l'installation de fontaines, de la création de murs peints, pose d'agrès sportifs de plein-air, etc. À ces investissements s'ajoutent des activités récréatives, le plus souvent en partenariat avec des acteurs socio-culturels locaux (cinéma en plein air, fête du jardinage, concerts, festival Kiosquorama, etc.).

Je ne cite pas tout, car vous disposez dans le document qui vous est soumis de l'ensemble des informations, ainsi que de la liste exhaustive des animations locales organisées depuis le début de la mandature et des opérations d'investissement déjà réalisées, malgré la surcharge des services techniques déconcentrés qui font leur possible pour remplir leur mission et que je souhaite saluer ce soir et féliciter, parce que cela est extrêmement difficile, en plus de leur plan de charge, qui est imposé par l'Hôtel de Ville. Il s'agit du problème des directions techniques qui sont sous les ordres exclusifs de la Mairie centrale, en plus du travail en concertation avec les porteurs de projet et nous-mêmes sur le budget participatif.

Je voudrais saluer l'influence des conseils de quartier dans la mise en œuvre du budget participatif, comme force de proposition et comme force de mobilisation de nos concitoyens, ce qui est retracé dans le document que vous avez reçu. Depuis 2015, 12 648 000 euros ont été alloués à quatorze projets lauréats déposés et adoptés à l'initiative des conseils de quartier dans le cadre du budget participatif. De la rénovation du square du Clos-Feuquières à l'aménagement de la place Cambronne et ses abords, en passant par la rénovation de la sous-dalle

Beaugrenelle et le réaménagement du quartier Bargue-Falguière, en passant par l'équipement des écoles en tableaux numériques interactifs. Il n'existe pas un quartier qui ne soit pas bénéficiaire du budget participatif grâce à la mobilisation de tous. Il est vrai que ce budget participatif a très bien fonctionné, avec de nombreux projets. Nous sommes parmi les premiers à Paris.

Pour terminer, l'équipe municipale s'était engagée en 2008 à instaurer de nouvelles pratiques démocratiques afin de mieux répondre aux aspirations des citoyens. Il s'agit d'un engagement que j'ai voulu renouveler avec force d'année en année. Je l'ai évoqué dans ma communication, comme vous venez d'en prendre connaissance. La concertation est devenue la clé de voûte de cette nouvelle gouvernance, même si nous devons aller encore plus loin, sans doute vers une co-construction. Je voudrais remercier tous les conseillers de quartier, dont la plupart ont été très présents, les élus concernés, quels que soient les partis qu'ils représentent, ainsi que tous les administrés qui ont fait l'effort de se déplacer tout au long de ces années pour participer et s'exprimer lors de nos conseils de quartier.

Merci de votre écoute. Je vous passe la parole au sujet de cette communication. Est-ce que quelqu'un souhaite s'exprimer ? La parole est à Madame ROY pour cinq minutes.

Madame ROY : Merci de me rappeler le temps de parole. Je regrette tout d'abord que le document ait été transmis à 16 h 30 pour 19 h. Il était difficile de le lire, en sachant que certains d'entre nous ont des obligations professionnelles en parallèle de nos mandats d'élus. Mais le bilan est extrêmement bien fait. Je tenais à le souligner et à remercier les services qui y ont travaillé, parce qu'il est très exhaustif. Donc merci pour ce document. Il est important que nous restituions ce type de bilan au sein du Conseil d'arrondissement ainsi qu'au sein des conseils de quartier.

Je partage certains constats du bilan que vous avez dressé, Monsieur le Maire, et d'autres moins. Le point positif est celui que vous avez cité en premier, finalement. Il s'agit de l'investissement remarquable des conseillers de quartier dans l'animation des conseils eux-mêmes, lors des groupes de travail, mais aussi pour proposer des projets, notamment au budget participatif. Je tenais vraiment à les en remercier toutes et tous. La démocratie participative est aussi l'œuvre des citoyens.

Le deuxième point positif concerne les fêtes des conseils de quartier. Je parlerai surtout des conseils de quartier Alleray et Brassens, dans lesquels je

siège, même si j'ai eu l'occasion d'aller à d'autres fêtes de conseils de quartier. J'ai toujours remarqué qu'il y avait beaucoup d'affluence et que cela contribuait à l'animation du quartier et que c'était très apprécié.

Enfin, après dix ans de vœux déposés par notre groupe, il est à souligner que la charte de fonctionnement des conseils de quartier a été modifiée pour laisser la présidence aux habitants.

Dans le même temps, la Mairie de Paris, comme de nombreuses mairies d'arrondissement, a pris quand même en compte le fait qu'il existait une certaine forme d'essoufflement de cette instance particulière des conseils de quartier, en termes de fonctionnement et de fréquentation. Elle a proposé quand même de plancher pendant une année, entre 2018 et 2019, pour proposer des pistes de modernisation des conseils de quartier. Cela a donné lieu à un guide de bonnes pratiques, avec vingt fiches thématiques qui proposent de nombreux outils pour les conseils de quartier, en termes d'animation, de formation, mais aussi de communication.

Je relève ensuite des constats, des points négatifs et des axes d'amélioration. Nous pouvons partager ensemble le fait qu'il existe un souci de fréquentation des conseils de quartier. Concernant le Conseil de quartier Alleray, il existait un projet structurant pour le quartier Bargue-Falguière. Avec une petite vingtaine de personnes, la fréquentation était un peu décevante. Il existe évidemment très peu de jeunes. En termes de jeunes actifs, cela n'est pas très représentatif. Nous avons quand même un souci de ce point de vue. En dix ans, un certain nombre de conseillers de quartier m'avaient indiqué qu'ils ne se sentaient pas forcément utiles dans ce mandat et qu'il existait un problème de débouchés et d'actions à mener au sein des conseils de quartier. Ces questions doivent en tout cas nous interroger, en tant qu'élus. Nous devons y répondre, car il existe derrière cela une vraie volonté de s'engager. J'ai pu, par moment, ressentir une certaine forme de frustration. Par conséquent, des gens ne se représentaient pas forcément au tirage au sort.

Ces constats renvoient à plusieurs problématiques. Cela est lié au fonctionnement des conseils de quartier dans notre arrondissement. Il est nécessaire d'avoir plus d'échanges dans ces réunions publiques. Par moment, les ordres du jour étaient beaucoup trop longs, ne laissant aux gens que cinq minutes à la fin pour s'exprimer. Il serait nécessaire de sanctuariser beaucoup plus des moments d'échanges, qu'ils soient plus libres, où les habitants pourraient poser des questions sur leur quartier. Le temps de parole est encore trop monopolisé par les élus à la tribune. Il est nécessaire de changer de posture, en étant dans

l'accompagnement et dans la médiation, sans être à la tribune. Cela nécessiterait une petite révolution dans le fonctionnement des conseils de quartier. Il convient d'aller vers un collectif d'animation beaucoup plus fort. Quand les gens se sentent en responsabilité et ont plus d'autonomie dans le fonctionnement, il s'agit d'un levier d'engagement beaucoup plus fort.

Nous parlons aussi des moyens. Une plateforme numérique des conseils de quartier est nécessaire. Aujourd'hui, la fréquentation s'explique par le fonctionnement, mais aussi par un manque de communication, peut-être envers certaines populations. Lorsque nous ne pouvons pas venir à la réunion publique, il convient quand même de pouvoir interagir. Le numérique ou les réseaux sociaux sont les seuls à pouvoir pallier ce problème. Il est nécessaire d'avoir plus d'interactions et d'offrir davantage la possibilité au public de donner ses idées au moment du budget d'investissement et du budget participatif. Nous devons tout de même saluer le fait que de nombreux projets sont déposés par les conseils de quartier. Mais je pense que cela doit plutôt se passer en réunion publique plutôt qu'exclusivement ou principalement en réunion de préparation.

Pour conclure, je reviendrai sur ce que j'avais dit il y a trois ans. Je regrette que nous n'ayons pas collectivement réfléchi et travaillé sur ces thématiques de fréquentation, dont nous pouvons partager le constat, en associant les habitants et conseillers de quartier.

J'ai quand même eu le temps de lire rapidement le bilan. Mes questions seront très précises.

Monsieur le Maire : Votre temps de parole est de six minutes.

Madame ROY : Je pourrais alors laisser la parole à mon collègue. J'ai quatre questions. Certains quartiers (Cambronne, Dupleix, Violet-Commerce) n'ont pas mis de budget d'investissement 2019. Par ailleurs, il s'agit d'un point formel, mais important. Les projets validés pour le budget d'investissement 2019 sont des projets qui ont été proposés par les conseils de quartier. Mais concernant le prix du bien vivre ensemble, l'interrogation a porté sur son caractère acceptable, du point de vue d'un budget d'investissement. Une formule pourrait être trouvée, telles que des projets proposés et non encore validés, pour que cela soit plus clair, car je ne suis pas sûr que cela passe.

Monsieur le Maire : Il s'agira de fonctionnement. Merci. Je vais faire quelques observations concernant votre intervention.

Le délai de la présentation était certes trop court. Mais les moyens des mairies sont extrêmement réduits. Pour un arrondissement de 240 000 habitants, j'aimerais bien avoir une enveloppe de cabinet proportionnel au nombre d'habitants. Comme vous le savez, la Mairie de Paris a décidé, depuis le début de la mandature, d'allouer à chaque mairie une enveloppe de cabinet pour payer les membres du cabinet, proportionnelle au nombre d'habitants. Or la Mairie de Paris a fixé un plafond de 200 000 habitants. Nous ne pouvons donc pas avoir de moyens supplémentaires au-delà de ce plafond. Pour ce qui nous concerne, les 40 000 habitants en plus sont l'équivalent d'un arrondissement. Nous pourrions alors recruter au moins deux collaborateurs supplémentaires. Cela n'est pas possible. Il s'agit d'un problème de moyens. En tout cas, je tiens à remercier mon Directeur de cabinet, Thierry RAGU, d'avoir produit dans des temps records, en-dehors de tout son travail par ailleurs, ce document, dont je vous remercie d'avoir salué la qualité.

L'essoufflement existe, en effet. Je pense que la loi de 2002, qui a plus de quinze ans et qui a créé les conseils de quartier, est aujourd'hui obsolète, comme la loi PML d'ailleurs, qui date de 1982, ce qui est encore pire. J'ai proposé dans mon intervention liminaire des pistes d'évolution. Nous en partageons d'ailleurs un certain nombre. Nous ne pouvions évidemment pas prévoir en 2002 le développement du numérique. Mais une application numérique dédiée pour les conseils de quartier est aujourd'hui indispensable, comme nous l'avons fait pour le grand débat du 15ème avec l'application numérique, très efficace, qui a permis aux personnes présentes, malgré la canicule, qui ne pouvaient pas toutes prendre la parole, de s'exprimer, tout comme les personnes extérieures. Il s'agit du moyen principal aujourd'hui pour capter une nouvelle clientèle. De moins en moins de personnes viendront entre 19 h et 21 h sous un préau d'école trois fois par an. À partir de là, il pourrait exister un dialogue beaucoup plus régulier voire constant sur ce genre de plateforme. Je suis d'accord avec vous et nous pouvons l'envisager dans la mandature future. Le rôle de l'intelligence artificielle sera bien plus important. Certains candidats l'évoquent de façon plus claire encore.

J'ai effectué de nombreux déplacements dans des conseils de quartier, car il est extrêmement intéressant et utile d'entendre les habitants et je ne pourrais pas exercer ma fonction sans la parole et la pensée des habitants. J'ai constaté, et j'en souffre, la frustration vis-à-vis d'un temps long (deux heures), mais trop court, étant donné nos secteurs géographiques considérables, ce qui est consubstantiel au 15ème. Chaque conseil de quartier compte 25 000 habitants. Nous sommes le seul arrondissement dont les conseils de quartier rassemblent autant d'habitants. Ils sont énormes et il existe de nombreux projets - tant mieux. Entre la Mairie de Paris, la Mairie du 15ème, l'État voire d'autres instances,

y compris privées, il existe énormément de projets. Cet arrondissement bouge et doit bouger dans le bon sens, de préférence. Après avoir évoqué les trois ou quatre projets importants lors d'une réunion trimestrielle d'un conseil de quartier, il est évident qu'il ne reste pas beaucoup de temps pour parler d'autre chose. Je suis bien d'accord avec vous. Il serait bon d'avoir un temps d'échange plus important. D'autant plus qu'à chaque réunion de conseil de quartier, des demandes remontent dans les ordres du jour pour parler de la propreté, de la sécurité, de l'entretien de la chaussée, où il existe de nombreuses lacunes en ce domaine.

Je ne crois pas que nous puissions évoquer la monopolisation de la parole, sauf en ce qui me concerne évidemment, car depuis que les adjoints ne sont plus présidents des conseils de quartiers, ils ont parfaitement assimilé les règles - et je les en remercie. Je constate qu'ils s'expriment très peu, sauf pour donner des informations utiles et nécessaires. Cela dépend aussi de la personnalité des présidents des conseils de quartier. J'en vois certains qui bouillonnent mais qui n'interviennent pas pour laisser le président présider.

Il s'agissait de quelques observations. Je vois que nous partageons de nombreuses pistes d'évolution concernant les conseils de quartier et je m'en réjouis.

Monsieur SITBON avait levé la main.

Monsieur SITBON : Faute avouée, à moitié pardonnée, Monsieur le Maire, concernant la monopolisation de la parole.

Je ne savais pas que nous aurions le loisir d'évoquer l'avenir, mais cela est intéressant. Je voulais donc dire quelques mots. Nous nous élevons aujourd'hui, ce qui est très bien. Je vais donc apporter ma pierre à l'édifice.

Je souhaite revenir sur un ou deux éléments pratiques. Ceci n'est sans doute pas le cas dans tous les arrondissements, mais comme vous le rappelez souvent, nous nous battons pour le 15ème, donc je souhaite qu'il soit le plus en pointe. J'avais demandé, lors d'une précédente réunion du Conseil d'arrondissement, que les documents accompagnant les conseils de quartier puissent être mis en ligne. Je regrette que cela n'a pas été fait. Mais il s'agit d'un détail par rapport à ce qui nous attend.

Je vous remercie à mon tour pour le document qui, même s'il est arrivé tard, est assez complet. Mais la question du budget d'investissement n'est pas toujours claire. Cela n'est peut-être pas facile à mettre en œuvre. Mais nous ne savons pas

toujours bien lors de quelle réunion les budgets d'investissement ont été décidés, ou si l'enveloppe est engagée totalement ou pas. Par exemple, concernant le Conseil de quartier de Citroën-Boucicaut, est-ce qu'un budget d'investissement peut abonder un achat d'équipement pour l'association Mon vélo en Seine ? Cela m'a un peu étonné. Puisqu'il s'agit de 2 512 euros, il reste 6 000 euros.

Sans entrer dans le détail et sans trop user de mon temps de parole, sans donner un grand coup de balai à tout ce qui a été fait, il serait nécessaire d'aller beaucoup plus loin. Nous devons reconnaître que vous avez beaucoup évolué sur le sujet et travaillé sur ces questions. Nous vous avons aussi poussé, à notre manière, vers ce sujet, que nous considérons très important, de la démocratie participative.

Je réfléchis aussi de mon côté. Je pense que le numérique n'est pas forcément l'alpha et l'oméga, parce que rien ne remplace le contact avec les habitants. Nous devrons aller beaucoup plus loin. Dominique ROUSSEAU réfléchit à des choses très intéressantes, en proposant des assemblées plus délibératives et moins descendantes. Dans les conseils de quartier, je constate qu'en dépit du caractère extrêmement descendant via des exposés, devant des gens passionnés par la vie de leur quartier, les citoyens n'interviennent pas suffisamment. Les ordres du jour et les questions de budget d'investissement pourraient être décidés lors des conseils de quartier. Nous pourrions aboutir à des assemblées beaucoup plus délibératives, concernant même des délibérations de conseils d'arrondissement. Il existe des pistes de réflexion.

Puisque nous abordions ce point, je me suis permis d'ajouter cela. Merci de m'avoir donné la parole.

Monsieur le Maire : Merci. Je ferai deux réponses. Les documents d'urbanisme nous posent un problème, puisqu'il ne s'agit pas la plupart du temps de projets totalement finalisés. Même si nous voulons les présenter le plus possible en amont des réalisations, les directions de la Ville ou les promoteurs ou initiateurs de projets ne souhaitent pas que ces documents d'urbanisme soient diffusés, puisqu'ils ne sont pas vraiment opposables aux tiers et que nombre d'entre eux ne sont pas finalisés. Nous devrions arriver à diffuser ceux qui sont diffusables, ce qui demande une organisation. Nous déployons des moyens assez considérables pour chaque conseil de quartier, en personnels et en matériels (vidéo, transmission). Les équipes devraient être plus nombreuses, mais il existe souvent un refus des administrations en général et des promoteurs privés de diffuser le produit en-dehors du conseil de quartier. Nous ne pouvons évidemment pas les contraindre. Nous devrions quand même aller plus loin.

Concernant le caractère délibératif, je suis totalement pour la participation citoyenne, sans quoi nous n'aurions pas évolué comme cela. Mais faisons attention à la représentativité du conseil de quartier et de membres tirés au sort, par rapport à la représentativité et la légitimité d'un conseil d'arrondissement ou du Conseil de Paris, dont les membres sont élus par les citoyens.

Par ailleurs, je suis prêt à ce que des conseils de quartier fassent appel à des propositions concernant tel terrain à urbaniser dans le 15ème où il n'existe aucun projet. Il s'agirait d'une co-construction dès le départ, ce qui serait très intéressant, plutôt que d'annoncer la réalisation d'une crèche et de demander si les gens sont d'accord ou non, par exemple. Je vois l'adjointe chargée des crèches qui opine du chef. Je voudrais vraiment aller dans ce sens. Nous devons partager les mêmes orientations de ce point de vue. Évidemment, nous devons tenir compte des aspects techniques, budgétaires, juridiques, règlementaires extraordinairement compliqués, mais je pense que nous devons nous diriger vers une co-construction dès le départ avec les citoyens. Cela est difficile, mais il s'agit de la voie dans laquelle nous devons nous engager. Nous partageons le même point de vue.

Je constate un certain nombre de demandes d'intervention. La parole est à Louisa FERHAT.

Madame FERHAT : Tout d'abord, depuis que je présidais les conseils de quartier de Brassens et Procession-Alleray, de 2008 à 2014, le système a changé, puisque ce sont maintenant les habitants qui président. Ne pourrions-nous pas faire une balance entre les deux ? Je me souviens du travail que nous avons mené avec Madame ROY. Nous n'étions pas dans le même groupe politique, mais cela ne nous a pas empêchées de faire grandement avancer ces deux conseils de quartier. De très nombreuses personnes venaient. Les conseils de quartier étaient plutôt bondés. Je pense que nous avons fait du bon travail. Avec le nouveau système des conseils de quartier, il s'agirait de trouver une balance entre les deux, car les conseillers étaient vraiment investis dans différents domaines. Je me souviens de Monsieur MERTIER, qui avait monté un projet propreté qui s'est diffusé dans tous les conseils de quartier du 15ème. Je rejoins Monsieur SITBON, car le contact avec les habitants est préférable à l'informatique, même si les deux sont possibles.

Monsieur le Maire : Et nous ne sommes pas obligés de partager les mêmes points de vue. Le nouvel adjoint chargé d'Alleray-Procession demandait justement la parole.

Monsieur RIGAUD : Merci, Monsieur le Maire. Je voudrais revenir sur deux points. Je note aussi une contradiction dans les propos de Monsieur SITBON.

Concernant le point à l'ordre du jour, nos conseillers de quartier sont quand même très actifs et ont beaucoup d'imagination. Nous sommes obligés de procéder à un vote pour limiter le nombre de points à l'ordre du jour. Ces réunions sont effectivement courtes et les points abordés dans chaque quartier sont souvent très importants et ne sont pas qu'informatifs. En réunion préparatoire, il est procédé à un vote de l'ordre du jour, d'une façon très démocratique. Les conseillers de quartier s'entendent sur un ordre du jour définitif.

Concernant les projets d'investissement, nous sommes confrontés à des difficultés liées à l'organisation de la Ville de Paris. Ces projets sont soumis et votés en réunion plénière préparatoire dans mon Conseil de quartier, permettant de les sélectionner et de les classer. Je reconnais que Madame ROY est particulièrement assidue à ces réunions. Des informations sont transmises par mail et lors de réunions, dont celles de restitution. Ces projets d'investissement sont ensuite transmis au Cabinet, qui les transmet à son tour aux services de la Ville pour instruction. Certains services sont peut-être pris à la gorge par le budget participatif de la Ville de Paris, ce qui est manifestement le cas de la DVD, qui oublie de nous répondre ou d'instruire les dossiers.

Je note une contradiction. Nous constatons effectivement que le temps s'égrène très vite lors des réunions et que nous avons du mal à aborder tous les sujets et à faire mieux participer le public. Mais de nombreuses questions sont posées et le Président du Conseil de quartier, en tant que maître du temps, doit distribuer le temps aux rapporteurs des projets et à ceux qui ont des questions à poser. S'il était question lors de chaque réunion publique de définir conjointement un ordre du jour pour la réunion suivante, cela risque d'être compliqué, même si vingt personnes sont présentes.

Enfin, je rejoins ce que disait notre collègue Louisa FERHAT. J'ai connu une époque où nous arrivions à mobiliser davantage de monde. Selon les promotions, les conseillers de quartier ont peut-être du mal à s'investir, alors qu'ils ont fait ce choix d'être bénévolement au service de la collectivité. Il leur revient à eux, et non aux élus, de définir les missions qu'ils souhaiteraient remplir, puis de s'organiser, de faire des groupes de travail et des réunions de restitution. Dans le Conseil de quartier Georges Brassens, les groupes ont été un peu long à se mettre en place. Dans le Conseil de quartier d'Alleray-Procession, il n'y a pas de groupe et c'est le choix des conseillers de quartier.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Aucun autre adjoint ne souhaite s'exprimer ? Madame GIOVANNUCCI.

Madame GIOVANNUCCI : Monsieur le Maire, chers collègues, concernant le budget d'investissement de Cambronne-Garibaldi, il y a une faute de frappe ou un oubli. Dans le budget d'investissement 2018, il s'agit de la boîte à lire au square de l'Oiseau-lunaire (4 680 euros) et du point d'eau non potable pour l'arrosage de Breteuil (2 939 euros). Dans le budget d'investissement 2019, il s'agit de la mise en peinture de dix potelets au 50 rue Blomet (environ 2 500 euros) et de la boîte à lire au square Cambronne/Garibaldi dans l'attente du retour de la DEVE. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci d'avoir répondu à Madame ROY. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Merci. Il s'agissait d'une communication, pleine de projets, ce qui est une bonne chose pour celles et ceux qui auront à les mettre en œuvre dans la prochaine mandature.

5. Communication sur la Commission consultative relative à l'attribution des logements sociaux

Monsieur le Maire : Nous passons au point 5, à savoir la communication sur la Commission consultative relative à l'attribution des logements sociaux dans le 15ème. La rapporteure est Madame Sylvie CEYRAC.

Madame CEYRAC : Merci, Monsieur le Maire. Comme chaque année à la même époque, je vous présente le bilan de la Commission logement de la Mairie du 15ème arrondissement.

Je rappelle que les inscriptions sur le fichier de demandeur de logement peuvent se faire soit en Mairie au relais information logement habitat le matin et sur rendez-vous l'après-midi au deuxième étage, soit sur internet, et que les demandes doivent être renouvelées chaque année.

Au 31 décembre 2018, il y avait 248 777 demandeurs souhaitant Paris, dont 78 351 souhaitant le 15ème ; 134 701 de ces demandeurs habitaient Paris, dont 11 424 dans le 15ème, dont 2 696 sont déjà locataires dans le parc social. Au 1er janvier 2018, notre arrondissement comptait 22 577 logements sociaux loi SRU, soit 1 950 PLAI, 18 606 PLUS et 2 021 PLS. Entre 2001 et 2018 le nombre de logements sociaux a augmenté de 62% dans notre arrondissement. Les logements libérés des bailleurs sociaux sont remis à la Mairie centrale, qui les oriente vers différents réservataires (Maire de Paris, mairies d'arrondissement, Préfecture, Action logement, etc.).

Le contingent de la Mairie de Paris est partagé à moitié avec l'arrondissement concerné, soit 467 logements pour le 15ème : 144 pour la Mairie de Paris, 145 pour la Mairie d'arrondissement, ainsi que 94 mutations et 84 relogements de droit ou accords collectifs, soit 216 PLAI, 200 PLS et 51 PLI. Sur ces 467 logement pour l'année 2018, 11 étaient des logements neufs, dont 3 pour la Mairie du 15ème. Il s'agit en outre de 143 baux signés concernant des logements affectés par la Préfecture de Paris sur son contingent dans le cadre du DALO et 54 sur le contingent réservé aux agents de l'État, soit un total de 197 logements. Il y avait 21 logements T1 DALO et 9 pour les agents de l'État, 52 logements T2 DALO et 23 pour les agents de l'État, 41 logements T3 DALO et 12 pour les agents de l'État, 22 logements T4 DALO et 9 pour les agents d'État, 6 logements T5 DALO et 1 logement pour les agents d'État, ainsi que 1 logement T6 DALO.

Parmi l'ensemble des réservataires, 642 logements étaient gérés par Paris habitat, principal bailleur de la Ville, dont 154 logements attribués en direct, 141 par la Préfecture, 226 par la Ville de Paris, 55 par Action logement, 26 par d'autres employeurs, soit une répartition de 467 logements relevant du parc social et 175 logements du parc social intermédiaire.

J'en viens à la Mairie du 15ème. Je vous rappelle que la Commission logement du 15ème est composée de onze personnes. Il s'agit d'élus : Françoise MALASSIS, Marie TOUBIANA, Jean-Raymond DELMAS, Marc ESCLAPEZ, Laurence PATRICE, et moi-même qui en assure la présidence. Il s'agit aussi de représentantes des services sociaux (CASVP et service social de proximité, qui siègent alternativement), de quatre associations (ALPHA15, Familles de France 15ème Nord, les Papillons blancs et l'Union des Institutions Sociales). La Commission s'est réunie dix-sept fois du 1er septembre 2018 au 31 août 2019.

Je rappelle brièvement la procédure de désignation. La DLH oriente vers la Mairie d'arrondissement des logements au jour le jour. Nous avons un délai de trois semaines pour désigner trois candidats. La recherche de candidats se fait à partir du fichier AIDA, géré par la Ville, où sont centralisées toutes les demandes. Une fois les caractéristiques du logement entrées dans ce fichier, un moteur de recherche permet de sortir les dossiers correspondants. La taille de la famille doit correspondre à la typologie du logement et le loyer ne doit pas dépasser 30 à 33 % des revenus, afin d'être compatible avec la catégorie du logement proposé (PLAI, PLUS, PLS, PLI), et en tenant compte de la cotation. La Commission tient compte, comme indiqué dans le règlement intérieur, de critères de priorité : handicap ; situation professionnelle du demandeur comme les agents Ville, la police, les pompiers, le personnel de la petite enfance ou de santé ; lien avec l'arrondissement. La Commission retient trois candidats sur cinq, après

consensus, par logement qu'elle classe. Au sortir de la Commission, ceux-ci sont communiqués à la DLH pour transmission aux bailleurs concernés. Après instruction, ils passent dans les commissions des bailleurs qui, seuls, in fine, peuvent attribuer le logement. Aux commissions des bailleurs, auxquelles j'assiste régulièrement, des dossiers ne sont pas toujours retenus, soit parce qu'ils sont incomplets, soit parce que les renseignements dont nous disposions, qui ne sont que déclaratifs, ne sont pas confortés par les pièces justificatives fournies aux bailleurs. En-dehors de ces raisons objectives, certaines CAL de bailleurs changent notre ordre, malgré les arguments que je peux présenter. Je le regrette car la CAL du 15ème examine au plus près la situation de chacun, qui justifie son classement.

Du 1er septembre 2018 au 31 août 2019, sur les 174 logements qui ont été orientés par la Mairie centrale vers la Mairie du 15ème, 56 ont été repris par les bailleurs, ce qui ne nous laisse que 118 logements. Nous avons proposé 781 dossiers à la Commission et 122 baux ont été signés, dont 15 par des agents Ville. Nous avons aussi reçu 43 dossiers de mutation, que nous avons tous acceptés.

Nous avons reçu 28 F1 entre 25 m² et 34 m², dont les loyers sont compris entre 323 euros et 759 euros. Nous avons reçu 82 F2 entre 38 m² et 57 m², dont les loyers sont compris entre 260 euros et 1 135 euros - ce qui est assez cher et souvent refusé. Nous avons reçu 31 F3 entre 44 m² et 74 m² (plus 12 m² d'annexe pour le plus grand), dont les loyers sont compris entre 461 euros et 1 330 euros. Nous avons reçu 21 F4 entre 60 m² et 90 m² (plus 7 m²), dont les loyers sont compris entre 630 euros et 1 722 euros. Nous avons reçu 9 F5 entre 101 m² et 137 m² (plus 12 m²), dont les loyers sont compris entre 712 euros et 2 128 euros. Nous avons reçu 2 F6 entre 112 m² (plus 47 m²) et 116 m² (plus 5 m²), dont les loyers sont compris entre 992 euros et 1 319 euros. Nous avons reçu 1 atelier d'artiste, de 34 m² habitables plus 22 m² d'atelier pour un loyer de 983 euros.

Nous constatons que les refus sont de plus en plus nombreux, ce qui est d'ailleurs constaté sur l'ensemble de Paris, tous contingents confondus, et ce malgré le risque de voir le dossier dépriorisé pendant un an. La localisation est la cause la plus nombreuse (quartiers sensibles, insécurité). Il s'agit aussi de l'état des logements qui, souvent au moment de la visite, sont dans un état dégradé, sales, et dont les informations sur les travaux faits avant la prise du logement sont insuffisantes ou absentes. Les rez-de-chaussée sont redoutés et les loyers souvent considérés comme trop chers.

En conclusion, je remercie les représentants des associations, les responsables des services sociaux de l'arrondissement et mes collègues de leur présence très régulière à la Commission, qui permet une étude sérieuse des dossiers, permettant un consensus dans le choix des trois dossiers classés parmi les cinq présentés. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci de cette communication, comme chaque année. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur SITBON.

Monsieur SITBON : J'interviendrai très brièvement, car nous avons souvent l'occasion de parler de logements dans cette Assemblée. Merci de cet exposé exhaustif. Nous regarderons le rapport, très intéressant.

Deux choses m'apparaissent presque surprenantes. Il s'agit d'abord des douze logements neufs seulement cette année. Nous considérons parfois qu'il y a trop de logements sociaux et que cela augmente trop. Or au regard de ce chiffre, cela augmente trop peu selon moi. Cette bataille pour trouver du foncier est à poursuivre. Je ne vais pas trop relancer la machine en parlant de préemption dans le diffus, même s'il s'agit de mon opinion. Par ailleurs, il s'agit pour l'un des logements évoqués d'un montant maximum de 2 100 euros. Nous disons que le logement social n'est pas pour les classes moyennes. Or avec un logement à 2 100 euros, si la règle d'un tiers du salaire s'applique, seuls les ménages qui ont un salaire de plus de 6 000 euros peuvent accéder à ce logement. Il s'agit par conséquent bien de classes moyennes. Nous devons ainsi poursuivre à Paris une politique volontariste pour faire en sorte que les classes moyennes restent à Paris et pour produire du logement social, y compris neuf.

Monsieur le Maire : Madame CEYRAC, pour répondre.

Madame CEYRAC : Les douze logements neufs ne comprennent pas de préemption. Il s'agit de constructions neuves. Quant à celui qui coûte 2 128 euros, il s'agit d'un F5 de 101 m² pour le plus petit et de 137 m² pour le plus grand. Il est destiné à des personnes avec un certain revenu. Mais avec un loyer de 2 128 euros, il n'est pas possible de gagner le RSA. Il doit donc y avoir des personnes qui puissent payer ce loyer. Pour un deux-pièces à 1 135 euros, nous avons beaucoup de mal à trouver des candidats. Il existe énormément de refus. La situation est la même concernant le contingent de la Ville, puisque je siège à la Commission de la Maire de Paris. Je suis d'ailleurs souvent toute seule, puisque les adjoints de la majorité municipale sont particulièrement absents. Je vois que le problème se pose aussi. Les gens pensent que, qui dit logement social, dit que cela n'est pas cher, et refusent de nombreux logements.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur MENGUY.

Monsieur MENGUY : Je dirai deux choses. D'abord, il est toujours intéressant d'entendre la gauche du 15ème nous expliquer sa vision de la politique du logement social. Mais si déjà les adjoints à la Maire de Paris siégeaient dans les commissions évoquées par Sylvie CEYRAC, la cohérence serait renforcée. Il n'est pas possible de passer ses journées sur Twitter et sur les plateaux de TV comme Monsieur BROSSAT et de s'intéresser aux commissions de la Mairie centrale.

Néanmoins, je suis assez interpellé par l'approche purement statistique que Monsieur SITBON nous présente sur la politique du logement. Il ne s'agit pas que de chiffres, Monsieur SITBON. Vous ne pouvez pas aligner comme des osselets le nombre de logements, en plus en mélangeant la préemption dans le diffus et la création de nouveaux logements. Lorsque vous suivez cette approche statistique des ressources, il est nécessaire de mettre en parallèle le coût de la vie à Paris. Ne dites pas non de la tête, alors qu'il s'agit de ce que vous venez de dire. Comme vous lirez attentivement le compte rendu de séance, nous pourrons nous y retrouver. Faire un grand nombre de logements juste pour avoir un beau label à la fin, décerné par Monsieur BROSSAT, ne sert pas à grand-chose si, au quotidien, le reste de la vie de ces locataires ne suit pas. Il vaut donc mieux se concentrer sur la qualité de la politique de logements plutôt que sur la quantité. Vous dites depuis toujours d'ailleurs, et vous êtes assez cohérent dans cette approche, que le nombre ne fait pas la qualité de vie à Paris. Nous savons aussi que les classes moyennes partent parce que le logement est cher, que votre offre et votre approche du logement social ne leur permettent pas de rester dans des quartiers où vous avez fait en sorte que la vie y soit chère. Il s'agit donc d'un ensemble. Je vous répète que cette politique du logement social n'est pas que des éléments statistiques. Si vous considérez que les locataires de logements sociaux ne sont que des chiffres, cela ne peut pas tenir. Nous le voyons bien dans nombre de quartiers du 15ème, où cette politique du chiffre rencontre des obstacles majeurs.

Je vais prendre deux exemples. Le premier est la question du turnover dans ces logements, car pour les familles qui peuvent enfin accéder à un logement il n'existe plus de parcours locatif et encore moins de parcours à la propriété, ce qui entraîne un essoufflement de cette politique de logement social. Il n'existe en outre aucune politique d'équipements publics avec les logements dont vous parlez. Ne dites pas non, car c'est la vérité. Quand des logements sont créés ou préemptés en masse, le sujet n'est pas d'être pour ou contre, mais il s'agit de créer les équipements publics qui vont avec. Nous le disons à chaque fois, mais cet aspect-là des statistiques de la Ville vous échappe complètement. Il est

dommage que nous manquions de places en crèche pour accueillir les enfants des familles qui sont dans ces logements sociaux. Nous manquons de places dans les structures scolaires comme les collèges. Nous ne pouvons pas avoir en permanence une approche purement statistique et de chiffres pour les logements sociaux. Cela n'est pas correct vis-à-vis des locataires et cela ne produit surtout aucun effet positif.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Madame ROY.

Madame ROY : Monsieur le Maire, contrairement à ce que peut penser Monsieur MENGUY, mon collègue Florian n'est pas du tout dans une approche statistique. Il s'agissait simplement de clarifier certains points. Cette Assemblée est le lieu pour pouvoir poser des questions lors de communications sur un sujet aussi important.

J'avais une question pour Madame CEYRAC. Excusez-moi si je n'ai pas entendu le chiffre dans tout ce que vous avez annoncé, mais pourriez-vous me rappeler le nombre de demandeurs de logements sociaux dans le 15ème arrondissement ?

Madame CEYRAC : Sur 248 777 demandeurs souhaitant Paris, 78 351 souhaitent le 15ème.

Monsieur le Maire : Non. Je pensais même que 100 % souhaitaient le 15ème, mais il ne s'agit pas de la question posée. Il est question du nombre de demandeurs de logements dans le 15ème, ce qui n'est pas du tout la même chose.

Madame CEYRAC : Parmi les 134 000 qui habitaient Paris, 11 424 sont dans le 15ème, dont 2 696 sont déjà locataires dans le parc social. Je suis désolée du grand nombre de chiffres.

Monsieur le Maire : Il ne s'agissait pas du bon chiffre, mais vous l'avez maintenant donné. Y a-t-il une autre question ? Nous n'allons pas entreprendre maintenant un débat sur le logement, qui nous emmènerait très tard dans la nuit. Beaucoup de choses sont à dire. Je résume en disant que la politique menée par la Ville de Paris n'a pas permis de résoudre les problèmes de logement dans la capitale - c'est un euphémisme. Il existe deux ou trois fois plus de demandeurs de logement qu'il y a une quinzaine d'années, ce qui signifie que la crise n'a pas pu être résolue. Je n'en impute pas la responsabilité à la seule Mairie de Paris. Chacun a sa part de responsabilité. La crise est importante. Nous pouvons regretter le fait qu'il y ait eu davantage de préemptions et de conventionnements pour faire du chiffre que de créations de logements, comme vous l'avez souligné, Monsieur SITBON, et que la construction privée se soit

totalement effondrée à Paris. Même si chacun peut avoir des idées différentes, la vocation d'une municipalité n'est pas de reloger toute sa population. Je constate aussi que nous tangentons les 20 % de logements sociaux par rapport à la loi SRU lorsque nous agrégeons au chiffre de logements réalisés les 4 000 et quelques logements en chantier ou prévus dans les dossiers. Notre pourcentage de logements sociaux par rapport à la loi SRU est bien supérieur à ceux de nombreux arrondissements parisiens, notamment de gauche, mais aussi de droite. Nous avons augmenté le nombre de logements sociaux de 60 % dans cet arrondissement. Nous pouvons regretter que cette augmentation – à laquelle nous ne sommes pas forcément opposés puisque nous avons accepté de nombreux projets, même si nous essayons de les juger un par un, en fonction de leur qualité intrinsèque – n'ait pas été accompagnée de création d'équipements collectifs suffisants, même si je reconnais l'effort accompli. Nous regrettons aussi la tentation de créer de petits logements dans les mêmes secteurs, sans doute pour faire du chiffre, et les nombreux conventionnements, ce qui ne porte pas de logement social supplémentaire. Nous regrettons aussi que l'accompagnement social des familles en très grande difficulté, relogées par l'État avec le DALO ou par la Ville et les bailleurs sociaux, n'ait pas été assuré comme il convenait de le faire. En matière de logement social, il ne suffit pas de construire et d'accumuler des logements, même s'il est important d'en construire un certain nombre, mais il est aussi nécessaire qu'un certain nombre de conditions soient remplies. Il s'agit aussi de la véritable mixité, puisque dans notre arrondissement, beaucoup plus de logements sociaux de catégories intermédiaires sont nécessaires, ce qui n'est pas forcément le cas, comme nous le verrons dans les délibérations suivantes. Il s'agissait de quelques observations d'ordre général.

6. **2019 DU 230 Renonciation à intégrer un bien sans maître au domaine communal 4 rue de l'Astrolabe (15e)**

7. **2019 DU 256 Gare Montparnasse (15e) - Porte Océane - Cession à la SNCF de volumes à usage commercial**

Monsieur le Maire : Nous passons aux projets de délibération 6 et 7. Madame MALASSIS va s'exprimer.

Madame MALASSIS : Merci, Monsieur le Maire. J'ai assisté la semaine dernière au Conseil de quartier Pasteur-Montparnasse au cours duquel étaient prévu à l'ordre du jour les travaux de Montparnasse, avec la présentation de la maquette de ce qui sera réalisé. De nombreuses questions ont été posées, et sont restées pour la plupart sans réponse. Surtout, de nombreux participants se sont plaints du manque d'information concernant la gare (la façon dont elle sera

aménagée à l'intérieur, la liste des commerces, ainsi que l'état d'avancement des travaux) et des inconvénients dus au réaménagement du terre-plein central du boulevard de Vaugirard (embouteillages monstrueux en ce moment). Ils ont également évoqué la suppression des traverses. Pourrions-nous avoir des informations sur ces points ? Des informations plus précises pourraient être données aux conseillers de quartier ou dans le cadre d'une réunion. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Un réveil sonne. Je demanderai à son propriétaire de se réveiller et de l'éteindre. Nos débats sont si exaltants et passionnants que je ne comprends pas que l'on puisse s'endormir. Monsieur SITBON va en faire la démonstration.

Monsieur SITBON : J'ai assisté à la même réunion. Une dame a également dit que les arbres pouvaient être dangereux et que nous ne devions pas trop en mettre, en raison du risque d'allergie. Nous pouvons tout entendre. Je n'avais pas prévu de parler dans le cadre de cette délibération, qui ne pose pas de problème, car elle est technique. Mais il s'agit d'une occasion pour parler. Nous devons effectivement avoir plus d'informations. Les gens de la gare sont venus plusieurs fois au Conseil de quartier. Mais nous ne connaissons pas la programmation de toutes les enseignes. Concernant les traverses sur le boulevard de Vaugirard, des gens râlent. J'habite juste derrière. J'ai un petit garçon. Je suis très content de pouvoir bientôt aller me promener sans être heurté tous les 30 mètres par un passage piéton. La ville se transforme. Il s'agit de choix. Je pense que les arbres ne sont pas dangereux et que cela va dans le bon sens. Mais cela a inquiété de nombreuses personnes. Un accompagnement via davantage de communication serait peut-être nécessaire, car ce quartier va changer - dans le bon sens selon moi.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Madame de CLERMONT-TONNERRE, rapporteure.

Madame de CLERMONT-TONNERRE : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération, dont le contenu ne pose pas de problème en soi, nous donne l'opportunité d'évoquer l'importante remise à niveau de la gare Montparnasse, qui représente la première opération de restructuration du quartier Montparnasse et concerne la création d'un urbanisme du XXI^{e} siècle dans ce secteur plutôt malmené pendant les années 1970. Comme dans plusieurs capitales, à commencer par Londres, les gares parisiennes engagent leur mue pour devenir un lieu de vie proposant une offre commerciale et des services aux usagers, au lieu d'être un simple lieu de desserte ferroviaire.

La gare, où toutes les populations se croisent dans leur diversité, devient ainsi un lieu d'attente, mais aussi de détente, voire de soin, puisque le nouveau centre de santé SoMeD de 500 m² accueillera prochainement trente médecins avec des horaires élargis. S'agissant de l'offre commerciale, cent trente commerces ouvriront leurs portes. À ce propos, notre Mairie organise un job dating le 16 janvier prochain afin de proposer deux cents postes liés aux futures activités commerciales. Le défi est donc non seulement de faire entrer la ville dans la gare et d'ouvrir la gare sur la ville, mais aussi d'améliorer les flux et la fonctionnalité du site afin de répondre à l'augmentation du trafic ferroviaire, qui va passer à Montparnasse de 70 à 90 millions de voyageurs en 2030.

La deuxième phase de travaux de la gare s'achèvera courant février 2020. Elle concerne la livraison de 10 000 m² supplémentaires, la mise en service de nouveaux escalators, l'ouverture d'une trentaine de commerces et de kiosques, et deux nouvelles zones d'attente. Je me réjouis par ailleurs que la verrière de Vasarely ainsi que les deux fresques soient également rénovées et mises en valeur. D'ici quelques jours, l'emprise de chantier côté boulevard de Vaugirard devrait être retirée. La rénovation des façades extérieures est en cours d'achèvement.

Enfin, l'ultime phase de rénovation du cœur de la gare débutera en février 2020. Pour ce faire, l'installation du chantier de la place Raoul Dautry sera agrandie et nécessitera une déviation du cheminement des piétons afin de garantir leur sécurité.

Parallèlement à la rénovation de la gare, le réaménagement du boulevard de Vaugirard vient d'être lancé et devrait s'achever en juin 2020. Ces travaux ont fait l'objet d'une importante concertation avec les habitants et représentants associatifs. Les aménagements prévus relieront les terre-pleins centraux du boulevard de Vaugirard, élargiront les traversées piétonnes tout en en créant de nouvelles, et permettront de végétaliser les pieds d'arbres, d'en planter de nouveaux et de mettre en place un mobilier urbain plus convivial et une fontaine. Le jardin sera également ponctué par de mini-salons urbains, c'est-à-dire de bancs installés autour des candélabres donnant une certaine convivialité aux passagers et habitants du quartier. L'ensemble formera une sorte de coulée verte agrémentée de jardinières, s'insérant ainsi dans l'arc vert structurant dont vous nous parlez souvent, Monsieur le Maire, qui prend forme et reliera les quais de Seine à la gare Montparnasse.

Les travaux de la coulée et la réalisation de l'arc vert, comme la rénovation de la gare, s'inscrivent au milieu d'autres opérations de construction ou

d'aménagement. Je comprends le désarroi des riverains qui se trouvent en quelque sorte désorientés au milieu des divers chantiers en cours, sans pour autant disposer d'une vision claire sur les programmes de travaux à venir, qu'il s'agisse du CIT, de la rénovation de la tour, des nouveaux accès à la gare ou du repositionnement des lignes de bus. Plusieurs réunions de conseils de quartier ont eu lieu, dans lesquelles sont intervenus les différents acteurs de tous ces projets. Mais les projets s'additionnent les uns aux autres. Il est, pour chacun d'entre nous, assez difficile de voir l'articulation de toutes ces opérations. J'entends donc les inquiétudes des riverains et des participants au Conseil de quartier Montparnasse, que notre collègue Françoise MALASSIS vient de traduire. S'agissant de la pérennité des traverses, qui devaient à l'origine être supprimées, à la demande du Maire, nous avons obtenu l'assurance qu'au moins l'une d'entre elles serait conservée - bien que nous puissions toujours faire plus.

Concernant les autres points qui ont été soulevés, et au vu du nombre et de la complexité des chantiers à venir, il serait opportun d'organiser un atelier spécifique pour le 15ème, afin de permettre aux riverains de mieux appréhender les projets et leur articulation dans le temps. Il devient d'ailleurs nécessaire que la Ville réunisse le Comité de pilotage du pôle Montparnasse, dont vous avez, Monsieur le Maire, réclamé la constitution à plusieurs reprises.

Enfin, je ne comprends pas qu'une réunion de concertation sur le réaménagement de l'ensemble Maine Montparnasse se tienne en ce moment même sans qu'il nous soit possible d'y participer dès lors que le 15ème est et sera l'arrondissement le plus concerné et impacté par cet ambitieux projet.

Monsieur le Maire : Vous avez tout dit. Mais je voudrais revenir d'un mot sur la végétalisation du boulevard de Vaugirard, que j'ai obtenu de haute lutte de la Ville de Paris. Je la remercie de m'avoir suivi. Cette végétalisation figure parmi les différents tronçons qui doivent constituer cet arc vert structurant qui va traverser tout le 15ème arrondissement et que j'ai lancé lors de ma première mandature. Sur plus de 8 kilomètres, cette plus grande coulée verte de Paris reliera Brassens à Citroën. J'ai d'ailleurs une bonne nouvelle à vous annoncer, puisque la SNCF, que j'ai reçue récemment, m'a confirmé qu'une partie de ce que nous demandions, c'est-à-dire la liaison entre Balard et le parc Citroën, serait réalisée. La section où se trouvent des dépôts de matériaux de la SNCF serait rendue à la Ville pour prolonger la coulée verte sur plusieurs centaines de mètres. Sur les dernières centaines de mètres qui sépareront cette coulée verte du parc Citroën, qui servent aujourd'hui au retournement des rames du RER C, il existera un cheminement qui permettra de lier la coulée au parc. Il reste quelques accords à conclure avec la Ville, mais ce projet avancera dans ce sens.

Il restera, de l'autre côté, à passer sous le tunnel Olivier de Serres pour rejoindre le débarcadère aux chevaux au droit du théâtre Monfort, qui permettra d'accéder directement au parc Georges Brassens, lui-même rénové et revégétalisé. Il s'agit du projet actuel.

Il est important que, sur cette enceinte des Fermiers généraux, les habitants puissent disposer d'une végétalisation supplémentaire, puisqu'après celle du boulevard de Vaugirard, qui nous permettra d'éviter ce stationnement anarchique de motos, interviendra la végétalisation du boulevard Pasteur. Nous descendrons ainsi jusqu'à la Seine, où ont déjà eu lieu un certain nombre de travaux comme sur la place Cambronne. La végétalisation se fera partout où nous pourrons. Je partage avec Florian SITBON et nombre d'entre vous la passion des arbres. Je dis aux habitants dans chacune des réunions que je fais que, partout où on me proposera de planter des arbres (rue, placette, impasse, etc.), nous étudierons cette possibilité, comme nous l'avons fait par exemple dans la rue Frémicourt, avec une quinzaine d'arbres supplémentaires, et dans la rue Émile Zola, avec plusieurs dizaines d'arbres supplémentaires. Il est donc vraiment nécessaire de végétaliser le plus possible.

Les traverses ont effectivement été supprimées boulevard de Vaugirard, afin de faciliter la promenade. Mais il est aussi nécessaire de ne pas provoquer d'embouteillages, ce qui augmenterait la pollution. Un retournement sera donc possible sur le boulevard de Vaugirard. Un couloir de bus pour une ligne à haut niveau de service interdira aux véhicules d'effectuer des stationnements-minute. Actuellement, ils se succèdent toute la journée, ce qui crée un bouchon permanent sur le boulevard de Vaugirard. Il s'agira aussi de la configuration de la gare routière avant le grand projet Maine Montparnasse. Cela permettra à cette coulée verte nouvelle d'aboutir à une forêt urbaine de plus de 2 000 arbres. J'en voudrais un millier de plus. Il ne s'agit pas d'un chiffre au hasard. Nous avons bien étudié, avec l'agence d'urbanisme Rogers + Partners, l'implantation des arbres. J'ai regardé les plans, arbre par arbre, et je crois que nous pouvons en planter beaucoup plus. Je vous demanderai donc de m'aider, au niveau de la municipalité parisienne, à accroître cette forêt urbaine. Cela ne concerne pas uniquement la partie entre la gare et la nouvelle tour, mais de Montparnasse à Maine. Après vos déclarations, je pense que vous serez en mesure de m'appuyer pour obtenir beaucoup plus d'arbres sur ce secteur qui est actuellement totalement minéral, que nos prédécesseurs ont totalement gâché, et qui enfin va pouvoir laisser la place à des rues végétalisées et à un vrai quartier parisien nouveau.

Quelques points demeurent. Il s'agit de la saturation des lignes de métro, qui est un vrai sujet, par rapport à la gare Montparnasse, qui va passer de 50 à 90 millions de voyageurs. Il s'agit de l'accès aux espaces de livraison, qui doit aussi être revu, puisqu'une augmentation du nombre de commerces implique une hausse des livraisons. Faisons donc attention à ce sujet, d'autant plus qu'il existera un couloir de bus. Il s'agit en outre des accès aux parkings et de la signalétique de la gare, qui est catastrophique. Je ne cesse de le répéter. Cela concerne la voirie comme la SNCF. Il existe tant de stationnements illicites ou intempestifs car nous ne savons pas accéder aux parkings par le pont des Cinq Martyrs. Une signalisation beaucoup plus importante est indispensable, d'autant plus qu'il existe des places dans ces parkings pour des déposes-minute. Concernant le stationnement des deux-roues motorisés, nous avons enfin obtenu que la SNCF accroisse son parking. Je continue à faire enlever en fourrière cent motos par jour. Il s'agit de la contenance de la fourrière, qui va malheureusement fermer, sur le boulevard de Vaugirard. J'ai demandé aux services de verbalisation d'aller tout autour dans le quartier. Puisque de nombreux motards savent que leur moto peut se faire enlever sur le boulevard de Vaugirard, ils vont la garer dans les rues adjacentes, sur les trottoirs devant les immeubles.

Voilà ce que je voulais dire sur cet aménagement très important de ce nouveau quartier Montparnasse. Nous allons voter ce projet de délibération. Il s'agit d'un avis favorable. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté. Merci.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

8. 2019 DLH 178 Réalisation dans les 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18 et 19e arrondissements d'un programme d'acquisition-amélioration de 20 logements sociaux (10 PLA-I, 8 PLUS et 2 PLS) par AXIMO

Monsieur le Maire : Nous passons au projet 8. La parole est à Madame CHARPENTIER.

Madame CHARPENTIER : Monsieur le Maire, chers collègues, un certain nombre de choses ont déjà été dites lors de la communication sur les attributions de logements. Je vais donc être assez brève.

Dans cette délibération, nous sont présentés deux logements situés aux 88-90 rue des Cévennes. Ces logements ont été préemptés par la Ville alors que les habitants y vivaient encore. Nous nous étions opposés à cette préemption. Dans certains cas, des locataires vont jusqu'à quitter leur logement, ce qui prouve le malaise créé par ces préemptions dans le diffus. De plus, nous ne pouvons que